



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représentés :	Votants :
19	18	0	18

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Amandine BROISIN, Céline CAMPANI, Isaline CAULLIREAU, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER, Mme Franca VIVIAND

Absent : Philippe NOUET

Ajout d'un point à l'ordre du jour approuvé à l'unanimité : Désignation des représentants de la commune au sein des commissions de la communauté de communes du Pays Rochois

1) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 27/02/2026

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27/02/2026 est approuvé à l'unanimité.

3) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 20/03/2026

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20/03/2026 est approuvé à l'unanimité.

4) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier conseil.

Décision n°10/2026 : Renouvellement d'une concession au cimetière – Monsieur BEAUDEAU Jan-Yves, Concession n°180 - n° d'emplacement : P 69

Il est accordé dans le cimetière communal, le renouvellement de la concession familiale BEAUDEAU n° 180 pour une durée 30 ans, à compter du 03 décembre 2025, à l'emplacement n° P 69.

Décision n°11/2026 : Éclairage du cheminement du terrain stabilisé

La proposition de la société CITEOS, pour l'installation de luminaires sur le cheminement d'accès au terrain stabilisé pour un montant de 7 090,00 € H.T., est approuvée.

Décision n° 12/2026 : Contournement du chef-lieu – marché de travaux – lot n°1 – avenant n°1

Considérant les travaux supplémentaires dont la nécessité s'est avérée lors de l'exécution du chantier.

Un avenant n°1 est conclu avec le groupement DECREMPS/DECARROUX, titulaire du lot n°1 – Terrassement et VRD, du marché de contournement du chef-lieu, d'un montant supplémentaire de 23 962,90 € H.T.

Le montant du lot n°1 est porté à la somme de 980 341,60 € H.T., soit une augmentation de 2,5%

Décision n°13/2026 : Contournement du chef-lieu – marché de travaux – lot n°2 – avenant n°1

Considérant les travaux supplémentaires dont la nécessité s'est avérée lors de l'exécution du chantier.

Un avenant n°1 est conclu avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, titulaire du lot n°2 – Surface, du marché de contournement du chef-lieu, d'un montant supplémentaire de 74 126,00 € H.T.

Le montant du lot n°2 est porté à la somme de 1 176 631,20 € H.T., soit une augmentation de 6,72%

Décision n°14/2026 : Commande matériel pour la salle polyvalente

La proposition de fournitures de chaises pour la salle polyvalente, présentée par la société VACHOUX, chiffrée à la somme de 2813,60 € H.T. €, est approuvée.

Décision n°15/2026 : Renonciation au droit de préemption urbain Mme GENAMY Maryline épouse CALVEL

Renonciation de l'exercice du droit de préemption urbain sur le non bâti situé sur les parcelles cadastrées section B n°1315 et 1319, situées route d'Arbusigny, appartenant à Mme GENAMY Maryline épouse CALVEL.

Décision n°16/2026 : Renonciation au droit de préemption urbain M. NAVILLE Anthony et la SAS HOMNEX, représentée par M. ARKAM LEBEAUPIN Kamel

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bâti situé sur les parcelles cadastrées section A n°1408 et 1410, situées 374, route du Chatelet, appartenant à M. NAVILLE Anthony et la SAS HOMNEX représentée par M. ARKAM LEBEAUPIN Kamel.

Décision n°17/2026 : Aménagement d'une boucle nordique et d'une voie verte – marché de travaux –avenant n°1

Considérant les travaux supplémentaires dont la nécessité s'est avérée lors de l'exécution du chantier : un avenant n°1 est conclu avec l'entreprise DECREMPS BTP, titulaire du marché de travaux pour l'aménagement d'une boucle nordique et d'une voie verte, d'un montant supplémentaire de 6888,60 € H.T.

Le montant du marché est porté à la somme de 464 942,35 € H.T., soit une augmentation de 1,5%.

Décision n°18/2026 : Pose d'un candélabre au point d'apport volontaire du cimetière

La proposition d'installation d'un candélabre sur le point d'apport volontaire du cimetière, présentée par la société CITEOS, chiffrée à la somme de 4580 € H.T. €, est approuvée.

5) APPROBATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.

Monsieur le Maire indique que le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal et donne lecture du projet.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-ADOpte le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente.

6) CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « *le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil* ».

Monsieur le Maire propose de créer les commissions suivantes :

Commissions générales ;

Commission finances ;

Commission urbanisme ;

Commission voirie/bâtiments/équipements publics ;

Commission ruisseaux/forêts ;

Commission environnement/ agriculture/ fleurissement/jardins participatifs,

Commission scolaire/périscolaire/ jeunesse,

Commission information/communication ;

Commission chemins ruraux/ voies vertes ;

Commission préservation Commanderie

Après un tour de table, Monsieur le Maire propose la composition des commissions comme suit :

Commission finances :

Président : Michel ROUX

Vice-président : Franck CORCELLE

Membres désignés : Serge CONTAT, Brice METRAL, Franca VIVIAND, Isaline CAULLIREAU, Anne-Marie JUNG, Mélanie POULCALLEC

Commission urbanisme :

Président : Micel ROUX

Vice-président : Serge CONTAT

Membres désignés : Anne-Marie JUNG, Brice METRAL, Mélanie POULCALLEC, Christophe RICHARD, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Commission voirie/bâtiments/équipements publics :

Président : Michel ROUX
Vice-président : Serge CONTAT
Membres désignés : Brice METRAL, Christophe RICHARD, Jean-Marc TROULLIER, Franca VIVIAND

Commission ruisseaux/forêts :

Président : Michel ROUX
Vice-président : Serge CONTAT
Membres désignés : Céline CAMPANI, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC

Commission environnement/ agriculture/ fleurissement/jardins participatifs :

Président : Michel ROUX
Vice-présidente : Franca VIVIAND
Membres désignés : Laurent AEGERTER, Anne-Marie JUNG, Mickaël PERROTIN, Mélanie POULCALLEC

Commission scolaire/périscolaire/ jeunesse :

Président : Michel ROUX
Vice-présidente : Isaline CAULLIREAU
Membres désignés : Amandine BROISIN, Christine BONDAZ, Christophe RICHARD, Anaïs La Placa, Franca VIVIAND,

Commission information/communication :

Président : Michel ROUX
Vice-présidente : Anne-Marie JUNG
Membres désignés : Christine BONDAZ, Anaïs LA PLACA, Christophe RICHARD

Commission chemins ruraux/ voies vertes :

Président : Michel ROUX
Vice-président : Brice METRAL
Membres désignés : Laurent AEGERTER, Serge CONTAT, Anne-Marie JUNG, Jean-Marc SELLIER, Jean-Marc TROULLIER

Commission préservation Commanderie:

Président : Michel ROUX
Vice-président : Franck CORCELLE
Membres désignés : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Céline CAMPANI, Brice METRAL, Franca VIVIAND

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-INSTAURE les commissions municipales suivantes :

- Commission finances ;
- Commission urbanisme ;
- Commission voirie/bâtiments/équipements publics ;
- Commission ruisseaux/forêts ;
- Commission environnement/ agriculture/ fleurissement/jardins participatifs,
- Commission scolaire/périscolaire/ jeunesse,
- Commission information/communication ;
- Commission chemins ruraux/ voies vertes ;
- Commission préservation Commanderie

II-NOMME les membres de chaque commission comme décrit ci-avant.

7) DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU SYANE

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'à la suite des élections municipales le comité du Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) doit être renouvelé.

Les communes, les intercommunalités et le conseil départemental désignent leurs représentants qui constituent les collèges électoraux. Ils seront appelés à élire les délégués du SYANE, membres du Comité Syndical.

Monsieur le Maire souligne que la commune de CORNIER doit désigner un délégué.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉSIGNE M. Serge CONTAT comme délégué de la commune de Cornier au SYANE

8) DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la circulaire du 26/10/2001 a créé la fonction de correspondant défense afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée -Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Les coordonnées de cet élu sont transmises à la préfecture, à la délégation militaire départementale, ainsi qu'à la délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd), qui anime le réseau au plan national.

Le correspondant est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armée-Nation. Ils relaient les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de leur commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉSIGNE M. Jean-Marc SELLIER comme correspondant défense de la commune de Cornier.

9) DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ À LA SEMCODA

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune de Cornier est actionnaire de la SEMCODA avec 4456 actions d'une valeur de 325 € prime d'émission comprise pour la somme globale de 1 448 200 €.

Il informe le conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui la représentera au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires.

Cette assemblée spéciale se réunira pour désigner les délégués actionnaires administrateurs qui siègeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA. L'assemblée spéciale se réunira, en outre pour la présentation du rapport annuel et les éventuelles modifications statutaires au moins une fois par an. Le délégué devra ensuite présenter au moins une fois par an au conseil Municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société.

Le Maire informe le conseil municipal qu'en tant que Maire, il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉSIGNE Monsieur Michel ROUX comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA ;

II-ACCEPTÉ Accepte en tant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur pour représenter les communes et les intercommunalités actionnaires ;

III-DÉSIGNE Monsieur Michel ROUX, le Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal.

10) DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU SERVICE DÉPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS (SDIS)

Le correspondant incendie et secours a une mission d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal. Il peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Un correspondant doit être désigné.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉSIGNE M. Brice METRAL comme délégué au Service Départemental Incendie et Secours de la commune de Cornier.

11) DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS AMBROISIE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante envahissante dont le pollen est hautement allergisant et constitue un problème de santé publique majeur, touchant près de 12 % de la population en zone infestée. Il précise que la commune est concernée par la présence d'ambroisie sur son territoire et qu'il convient de coordonner les actions de surveillance, de signalement et de traitement.

Monsieur le Maire souligne que la désignation d'un référent communal ambroisie permet d'assurer un suivi efficace et coordonné de la lutte contre cette plante envahissante en lien avec les services de l'État et les acteurs locaux.

Le référent communal sera chargé de :

- Coordonner et animer la politique communale de lutte contre la propagation de l'ambroisie ;
- Recenser et cartographier les foyers d'ambroisie présents sur le territoire communal ;
- Signaler les foyers détectés via la plateforme nationale de signalement (signalement-ambrosie.fr) ou tout autre outil mis à disposition ;

- Assurer le lien avec les services préfectoraux, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les autres partenaires institutionnels dans le cadre du dispositif de lutte ;
- Sensibiliser et informer les administrés, les propriétaires fonciers et les gestionnaires de voirie aux obligations légales de destruction de l'ambrosie ;
- Veiller au respect de la réglementation en vigueur et, le cas échéant, signaler les manquements aux autorités compétentes ;
- Assurer un reporting régulier auprès du Maire et du Conseil Municipal.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉSIGNE Mme Franca VIVIAND et Mme Mélanie POULCALLEC comme référentes ambrosie de la commune de Cornier.

12) DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) et la chenille processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*) sont des insectes ravageurs dont les poils urticants constituent un risque sanitaire avéré pour la population, notamment les enfants, les personnes allergiques et les animaux domestiques, pouvant provoquer des réactions cutanées, oculaires et respiratoires graves. Il précise que la commune est concernée par la présence de ces insectes sur son territoire, notamment dans les espaces verts publics, les abords des établissements scolaires et les zones de promenade, et qu'il convient d'organiser une surveillance et une gestion coordonnées.

Il souligne que la désignation d'un référent communal chenilles processionnaires permet d'assurer un suivi opérationnel, de coordonner les interventions préventives et curatives et de garantir l'information des administrés.

Le référent joue plusieurs rôles :

- Centraliser les signalements des habitants et des services ;
- Planifier les campagnes de lutte et suivre leur efficacité ;
- Relayer les informations entre la mairie, la préfecture et les acteurs locaux ;
- Informer la population sur les risques et les bonnes pratiques

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉSIGNE Mme Isaline CAULLIREAU et M. Mickaël PERROTIN comme référents chenilles processionnaires de la commune de Cornier.

13) DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la correspondance de la Préfecture de la Haute-Savoie rappelant l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par la commune et invitant à désigner un élu référent.

L'élu référent de la sécurité routière au sein du conseil municipal :

- constitue le correspondant privilégié des services de l'état et des acteurs locaux ;
- diffuse les informations relatives à la sécurité routière ;
- contribue à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ou l'intercommunalité ;
- pilote ou participe aux actions de prévention menés sur le territoire de la commune ;
- participe à la mise en œuvre des programmes de la politique gouvernementale.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I- DÉSIGNE M. Serge CONTAT en comme élu référent sécurité routière de la commune ;

14) DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°49/2018 du 17 décembre 2018 décidant l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel de la collectivité.

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

À l'occasion du renouvellement du conseil municipal il convient de désigner un délégué élu par l'assemblée délibérante pour les 6 années à venir.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I- DÉSIGNE Mme Anne-Marie JUNG en qualité de déléguée élue pour représenter la commune de Cornier au sein du CNAS ;

15) ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) se réunit obligatoirement pour les marchés au-delà des seuils européens et de manière facultative pour les marchés sous ces seuils :

Type marché	Seuils HT 2026/2027
Marché de fournitures et de services	216 000 €
Marché de travaux	5 404 000 €

Il indique que, suivant les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent, le cas échéant). Si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes déposées sont les suivantes :

Membres titulaires : M Laurent AEGERTER/M Serge CONTAT/Mme Franca VIVIAND

Membres suppléants : Mme Anne-Marie JUNG/ M Brice METRAL/ M Mickaël PERROTIN

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉSIGNE comme membres titulaires de la CAO : M Laurent AEGERTER, M Serge CONTAT, Mme Franca VIVIAND ;

II-DÉSIGNE comme membres suppléants de la CAO : Mme Anne-Marie JUNG, M. Brice METRAL, M Mickaël PERROTIN

16) COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du conseil municipal. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques sur la base de la liste de 24 noms proposés par le conseil municipal.

Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- avoir 25 ans au moins
- jouir de leurs droits civils
- être familiarisées avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DRESSE la liste de 24 noms suivantes pour la composition de la commission communale des impôts directs :

Titulaires		Suppléants	
M.	Laurent AEGERTER	Mme	Marie-Jeanne MERMOUX
M.	Serge CONTAT	M.	Albert LORIOT
M.	Franck CORCELLE	M.	Roland PARRET-PEINTRE
Mme	Anne-Marie JUNG	M.	Jean-Bernard BIBOLLET
M.	Brice METRAL	Mme	Josette RIVOLLET
Mme	Mélanie POULCALLEC	Mme	Corinne BAC

Titulaires		Suppléants	
M.	Jean-Marc SELLIER	M.	Francis MAXIT
Mme	Véronique BABITCH	Mme	Franca VIVIAND
Mme	Christine BONDAZ	M.	René CAULLIREAU
Mme	Annick DESTERNES	Mme	Mariette GRANGE
M.	Mickaël PERROTIN	Mme	Sylvie ACHARD
Mme	Stéphanie DUFOURNET	M.	Gilbert ALLARD

17) COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

La commission de contrôle se réunit avant chaque élection pour vérifier la régularité des inscriptions et des radiations.

1 conseiller municipal à désigner

Proposition : Jean-Marc SELLIER

18) ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde. La commune de Cornier est exposée à un risque sismique de niveau 3 (sismicité modérée) ou 4 (sismicité moyenne) qui doit être pris en compte dans ce plan.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉSIGNE Mme Franca VIVIAND comme élue référente ;

II-CHARGE Monsieur le Maire à suivre cette affaire.

19) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les différents dossiers de demande de subvention présentés par les associations pour l'année 2026 ont été étudiés et propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Tiers	Compte	Subvention 2026
ADMR	65748	1867 €
ANACR (anciens combattants)	65748	100 €
Banque alimentaire	65748	229 €
Boulodrome	65748	1 500 €
CANTINE SCOLAIRE	65748	9 570 €
Collège des Allobroges	65748	150 €
ECOLE DE MUSIQUE Fasil'art	65748	220 €
Hand ball Pays rochois	65748	140 €
LIRE À CORNIER	65748	1 200 €
MJC La Roche sur Foron	65748	3880 €
MUSIQUE PETIT BORNAND	65748	300 €
MUTAME	65748	285 €
PREVENTION ROUTIERE	65748	100 €
SERVICE À DOMICILE	65748	933 €
UFOVAL	65748	250 €
Un peu plus	65748	2336 €
SOU DES ECOLES	657361	800 €
TOTAL 65748		23 060€
TOTAL 657361		800 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉCIDE D'ATTRIBUER les subventions telles que proposées par la Commission finances ;

II-PRÉCISE que pour certaines d'entre elles un montant inférieur pourra être mandaté (UFOVAL : forfait de 5.20 € par jour et par enfant- montant calculé en fin d'année) ou que le versement est conditionné par le nombre d'adhérents corniérandais (hand ball Pays Rochois).

III- PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2026 ;

IV-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire et signer les conventions nécessaires ;

<p align="center">20) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS</p>

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place de commissions à la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR). Il précise que chaque commune devra désigner 1 représentant pour chaque commission (sauf La roche sur Foron et Saint Pierre en Faucigny qui en auront 2).

Monsieur le Maire liste les commissions et le conseil désigne les représentants :

Finances/administration générale/Ressources humaines/Evaluation des politiques publiques : Michel ROUX ;

Travaux/bâtiments/PICS : Michel ROUX ;

Pôle d'échange multimodal et politiques contractuelles : Franca VIVIAND ;

Déchets/environnement/transition : Serge CONTAT ;

Solidarité/Cohésion sociale : Anne-Marie JUNG ;

Mobilité/tourisme sentier/PPA : Laurent AEGERTER ;

Eau-assainissement : Serge CONTAT

Aménagement du territoire/habitat/Gens du voyage : Franca VIVIAND

Enfance/scolaire : Mélanie POULCALLEC ;

Sport et culture : Céline CAMPANI ;

Economie/agriculture/PAT : Laurent AEGETER

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I- DÉSIGNE les représentants de la commune au sein des commissions de la CCPR telles que présentées ci-dessus ;

<p align="center">RAPPORTS DES COMMISSIONS</p>

Commission préservation Commanderie :

Mr CORCELLE rappelle que l'acquisition de la moitié de la Commanderie appartenant à la famille Rochat le 22/01/2026 a permis à la commune de devenir propriétaire de l'intégralité du bâtiment et ainsi de pouvoir envisager la réalisation de travaux pour sa préservation.

Après consultation, une architecte du patrimoine a été retenue, Mme Pichat, afin :

- de faire un diagnostic du bâtiment,
- d'établir un planning des travaux sur 6 ans,
- d'aider à la constitution des dossiers de demande de subventions,
- de sélectionner les artisans et de suivre les travaux.

Mr CORCELLE informe l'assemblée que le Département souhaite réaliser un livre valorisant le patrimoine haut-savoyard. Ce livre, sera richement illustré de prises de vue de monuments, notamment de la Commanderie sur les 4 saisons.

Commission communication :

Mme JUNG :

Site internet :

Une réunion avec l'agence web qui s'occupe du site internet de la commune s'est tenue le 20/04 en présence de Mme LA PLACA, de Mr RICHARD et du personnel administratif. Des explications ont été données pour la mise en ligne des publications. Il a été convenu d'opérer une petite refonte du site. Mme JUNG demande aux élus de lui faire un retour sur ce qu'ils souhaiteraient faire évoluer.

Des photos devaient être faites en amont du conseil pour actualiser celles sur le site mais le photographe a eu un empêchement.

Brèves et bulletins :

Mme JUNG souligne que la commission communication mise en place aura besoin de la contribution de l'ensemble des élus lors de la préparation des publications communales.

Commission scolaire/périscolaire/ jeunesse :

Mme CAULLIREAU souhaite réunir rapidement la commission afin de préparer la rentrée de septembre- La date retenue est le 5 mai à 19h.

Commission environnement/ agriculture/ fleurissement/jardins participatifs :

-Mr PERROTIN donne des explications pour l'utilisation des pièges à frelons : il s'agit de les accrocher dans un arbre, à hauteur d'homme et plutôt orientés à l'est. Une fois que la bouteille de produit attractif sera terminée, il faudra faire un mélange 1/3 bière, 1/3 vin blanc et 1/3 jus de fruit. Les réducteurs doivent être apposés pour éviter de capturer les frelons européens. Mr PERROTIN demande à ce les informations sur les captures faites lui soient remontées.

-Débris de verre sur le chemin Jean Dard

- Courriers à envoyer pour un dépôt de cartons + pour un brulage de déchets verts

Commission voirie/bâtiments/équipements publics :

-Contournement Chef-Lieu : point sur les travaux en cours. Retard fort dommageable pour les habitants de la Fornasse d'environ 3 semaines causé par un décalage de niveau avec les têtes de regard d'eau et assainissement.

-Point sur les travaux à Moussy : les habitants du bas de Moussy peuvent passer par le chemin de la Mécanique. Plus problématique pour les habitants du haut.

-Débroussaillage à prévoir au niveau du stade. À voir si Alvéole a des disponibilités.

-Mme JUNG souligne que la sortie du restaurant le soir manque de luminosité (accès au parking).

-Mme La Placa informe d'un problème de lumière (wc handicapés Salle des fêtes) + un problème de micro (à priori juste un appui long à faire sur le bouton marche).

Questions diverses :

-Point sur les mariages à venir pour savoir quels seront les élus disponibles.

La Poste : Mr SELLIER souligne un problème de distribution postale dans son quartier. Un voisin a récupéré un mois de courrier stocké au centre de distribution. Ce problème est récurrent et généralisé sur la commune.

Évènements à venir :

-journée nationale des victimes et héros de la déportation le 26/04/2026- invitation transmise à M. SELLIER.

-la R'biolle : invitation des élus à Arenthon le 09/05 à 18h30.

- commémoration du 08/05 : invitation à 8h30 à Eteaux et à 11h30 à Saint Pierre en Faucigny.

-Gratifieria le 06/06/2026 : La « gratifieria » — littéralement « foire gratuite » — est un marché 100 % gratuit. Le principe est simple : les gens apportent ce dont ils n'ont plus besoin et repartent avec ce qui leur fait plaisir.

L'accès est libre et gratuit pour tous.

Les objets qui ne trouveront pas preneur seront remis à Emmaus.

Mr CONTAT évoque le fait que des bénévoles seront nécessaires pour un bon déroulement de cet évènement : Mme BONDAZ (après-midi uniquement), Mme BROISIN, Mme CAULLIREAU, Mme LA PLACA, Mme VIVIAND et Mr TROULLIER (jusqu'à 13h) se proposent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h50 et remercie les membres présents.

La prochaine séance aura lieu le **18/05/2026 à 19h30.**

Mme Franca VIVIAND
Secrétaire de séance

M. MICHEL ROUX
Le Maire